

# Informations courses de draisiennes :

Les enfants de 2 à 5 ans pourront participer à 1 course par catégorie d'âges.

La course se fera sur un parcours de 400 mètres sécurisé, 1 tour pour les 2/3ans et 2 tours pour les 4/5 ans.

Cette animation est GRATUITE, les places sont limitées à 70 participants.

## Conditions de participation pour la course de draisienne :

Apporter obligatoirement :

- sa propre draisienne (non électrique)
- son casque
- des vêtements longs (manches longues et pantalons)
- des chaussettes
- des chaussures fermées
- des gants (facultatifs)

## Remplir la fiche d'inscription :

- renseignement du participant
- autorisation parentale
- règlement intérieur lu, approuvé et signé

**Déposer la fiche d'inscription** à la mairie de Balanzac, ou bien dans la boîtes aux lettres de la mairie ou encore par mail à [mairie@balanzac.fr](mailto:mairie@balanzac.fr)

Une confirmation d'enregistrement vous sera envoyé.

## Déroulement de la matinée

Le parking P2 sera mis à votre disposition (voir plan en annexe)

### Horaires des courses pour les 2/3 ans :

- 9h30 - 10h15 - accueil des participants
  - retrait de la plaque numérotée à fixer sur le guidon de la draisienne
  - découverte du parcours
- 10h30 - 11h - courses
- 11h15 - podium et récompense

### Horaires des courses pour les 4/5 ans :

- 9h30 - 11h - accueil des participants
  - retrait de la plaque numérotée à fixer sur le guidon de la draisienne
- 11h - 11h20 - découverte du parcours et entraînement
- 11h30 - 12h - courses
- 12h15 - podium et récompenses

# «Fiche d'inscription courses de draisiennes»

Dimanche 9 Août 2026 à Balanzac  
Parking salle des fêtes / Impasse des loisirs

Inscription limitée à 70 participants

Renseignement organisation : 06-87-92-26-05

Veillez renseigner les informations suivantes :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Date de naissance : .....

Courriel : .....

Tel : .....

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

Numéro de dossard

Code postal : .....

Sexe : .....

Participe à la course de :  2/3 ans - 400m

4/5 ans - 800m

Autorisation parentale obligatoire pour mineur :

Je soussigné(e)(Nom Prénom).....

autorise l'enfant (Nom Prénom).....

Né(e) le..... à .....

à participer à la course de draisiennes.

**Les jeunes participants doivent apporter leur propre draisienne, leur casque, des vêtements longs, des chaussures fermés et des chaussettes, les gants sont recommandés.**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la course et m'engage à le respecter.  
Date et signature avec mention lu et approuvé :



Manifestation organisée par la mairie de Balanzac :

05 46 94 72 30 [mairie@balanzac.fr](mailto:mairie@balanzac.fr) [www.balanzac.fr](http://www.balanzac.fr)

Mairie de Balanzac – 70 route de l'océan – 17600 BALANZAC

**MAIRIE DE BALANZAC**  
**MANIFESTATION DU 09 AOUT 2026**

\*\*\*\*\*

**REGLEMENT DES EPREUVES**  
**COURSES de Draisienne enfant de 2ans à 5ans**  
**(400m et 800m)**

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

La Mairie de Balanzac organise dans le cadre d'une manifestation annuelle, deux types d'épreuves de course de draisienne en 2 tranche d'âge le dimanche 09 août 2026 au matin.

**ARTICLE 2 : PARCOURS ET DISTANCES**

Deux courses différentes sont proposés au départ de la salle des fêtes de Balanzac en fonction de la tranche d'âge:

- 2/3ans : Circuit une boucle d'une longueur de 400m environ, départ 10h30.
- 4/5ans : Circuit deux boucles d'une longueur de 800m environ, départ 11h30.

Le balisage sera assuré par des barrières et rubalises ainsi que des bénévoles.

**ARTICLES 3 : PARTICIPATION ET SANTE**

Conformément à la réglementation sur les épreuves de loisir :

- aucun certificat médical ne sera demandé, les participants seront apte physiquement à participer à la course.
- Les participants courent sous leur propre responsabilité. La Mairie décline toute responsabilité en cas de défaillance physique.
- Une autorisation parentale est obligatoire.

**ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS ET EQUIPEMENT**

Les inscriptions se font auprès de la Mairie jusqu'au 31 juillet 2026,

Le nombre de participants est limité.

L'inscription est gratuite pour tous les participants.

Une plaque numérotée sera remis à chaque participant pour la fixer sur le guidon de la draisienne et doit être installée de manière visible durant toute l'épreuve.

Les jeunes participants doivent apporter leur propre draisienne, casque, des vêtements longs, des chaussures fermés et éventuellement des gants.

## **ARTICLE 5 : CLASSEMENT**

Un classement manuel sera assuré par l'organisation.

L'ordre d'arrivé sera pris au passage de la ligne d'arrivée par les bénévoles. Cette ordre d'arrivé servira à l'établissement du podium de la journée. Il ne peut faire l'objet d'aucune contestation officielle.

## **ARTICLE 6 : RECOMPENSES**

Une remise de récompense aura lieu, les gagnants recevront des lots ou trophées, chaque participant recevra un petit lot à l'issu de la course.

## **ARTICLE 7 : SECURITE**

Le circuit sera complètement fermé à la circulation.

- Des bénévoles seront présents le long du parcours.
- Les parents et spectateurs pourront assister à la course tout le long du circuit en dehors du balisage. Le balisage sera relativement bas permettant un accès rapide des parents au besoin d'un enfant lors d'une chute, abandon ou autre raison.
- Un poste de secours sera sur site pour l'ensemble des épreuves sportives de la matinée.
- Les jeunes participants doivent apporter leur propre draisienne, des vêtements longs, des gants, des chaussures fermés et leur casque .

## **ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation, et par le biais d'une autorisation parentale chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées lors de l'événement pour ses supports de communication y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.(bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux,...)

## **ARTICLE 9 : ASSURANCE**

La Mairie a souscrit une assurance Responsabilité civile couvrant l'organisation et les bénévoles. Il appartient aux participants de vérifier leur propre couverture en assurance individuelle accident.

## **ARTICLE 10 : ANNULATION INTEMPÉRIES**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

